

REJOIGNEZ la CAPEB et SIGNEZ la pétition nationale

Trop de sécurité tue la sécurité !

Si vous êtes contre la nouvelle obligation de certification s'imposant aux entreprises réalisant des opérations de retrait d'amiante, vous êtes invité à rejoindre la mobilisation nationale.

Récemment, de nouvelles données scientifiques et techniques imposent, sans contexte, que le niveau de prévention sur les chantiers soit renforcé !

Ainsi, la récente réglementation qui s'impose (décret du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante) aboutit à un bouleversement de l'activité quotidienne de l'ensemble des entreprises du BTP.

Conséquence majeure pour nos entreprises : l'obligation de certification pour toutes celles qui réalisent des activités de retrait et de dépose d'amiante ciment en milieu extérieur.

Cette obligation de certification doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Nous sommes pour le respect des mesures de prévention et de protection de nos salariés et de nous-mêmes, chefs d'entreprises.

MOBILISONS-NOUS contre cette nouvelle obligation de certification qui va :

- ▶ Encourager inévitablement le travail dissimulé
- ▶ Exposer paradoxalement davantage les consommateurs aux risques liés à l'amiante
- ▶ Engendrer une inflation des coûts pour nos clients
- ▶ Et finalement entraîner la suppression d'emplois

Je soussigné, chef d'entreprise artisanale

m'oppose aux dérives de la nouvelle réglementation portant sur l'amiante qui m'impose une certification lourde, inadaptée et onéreuse.

Cachet - Département - Signature —



Nous dénonçons :

- ▶ UNE CERTIFICATION TOTALEMENT INADAPTÉE, tant au niveau économique qu'humain, aux entreprises artisanales concernées ;
- ▶ UNE EXCLUSION, DE FAIT, DES PLUS PETITES DE NOS ENTREPRISES (entre 1 à 10 salariés) des marchés publics ou privés de dépose ou de retrait d'amiante ciment ;
- ▶ LE TRAVAIL CLANDESTIN comme effet induit, tel que :
 - retrait d'amiante fait « clandestinement » sans aucune mise en œuvre des mesures de protection,
 - travaux de retrait effectué le week-end afin d'éviter tout contrôle de l'inspection du travail,
 - retrait de matériaux amiantés par les particuliers eux-mêmes en vue de faire baisser la facture... ;
- ▶ UN ENTÈTEMENT DES POUVOIRS PUBLICS à ne jamais prendre en compte les caractéristiques des TPE.

Nous demandons :

- ▶ Aux élus que tout soit mis en œuvre pour supprimer cette obligation de certification entrant en vigueur le 1^{er} juillet prochain.